

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

PROLAQ L US

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Produit de lavage et de nettoyage

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Bio-Circle Surface Technology AG

Rue : Aahusweg 6

Code postal/Lieu : 6403 Küssnacht am Rigi

Téléphone : 0041 41 878 1166

Télécopie : 0041 41 878 1347

Contact pour informations : [service@bio-circle.ch](mailto:service@bio-circle.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0)442515151

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44-XXXX ; N°CE : 203-961-6; N°CAS : 112-34-5

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

ALCOOL BENZYLIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119492630-38-XXXX ; N°CE : 202-859-9; N°CAS : 100-51-6

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Eye Irrit. 2 ; H319

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489427-24-XXXX ; N°CE : 248-827-8; N°CAS : 28085-69-0

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

SODIUM CUMENESULPHONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489411-37-XXXX ; N°CE : 248-983-7; N°CAS : 28348-53-0

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

ALCOHOLS, C9-C11-ISO, C10-RICH, ETHOXYLATED (6EO) ALKOHOLE, C9-C11-ISO, C10-REICH, ETHOXYLIERT (6 EO) ; N°CAS : 78330-20-8

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLIERT ; N°CE : 500-241-6; N°CAS : 69011-36-5

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412

ISOTRIDECANOL, BRANCHED, ETHOXYLATED ; N°CAS : 69011-36-5

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

C10-ALCOHOLS, ETHOXYLATED (7 EO) ; N°CAS : 78330-20-8

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

ALCOHOLS, C9-11-ISO-,C10-RICH, ETHOXYLATED (> 5 - < 15 EO) ; N°CE : 932-183-6; N°CAS : 78330-20-8

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

#### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### **5.4 Indications diverses**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs limites au poste de travail

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

:

Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>

Version : 07.02.2006

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

:

Valeur seuil : 10 ppm / 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Version : 07.02.2006

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

#### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

**Modèle de gants adapté** : EN 374.

**Matériau approprié** : NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration (durée maximale de port)** : 480 min.

**Épaisseur du matériau des gants** : 0,4 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Type : A

#### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test

Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** liquide

**Couleur :** incolore

**Odeur :** caractéristique

#### Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	100 °C	
Point éclair :			non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :			non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé	
Pression de la vapeur :	( 50 °C )		négligeable	
Densité :	( 20 °C )	env.	1,02 g/cm <sup>3</sup>	
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )		négligeable	
pH :		env.	7	
Temps d'écoulement :	( 20 °C )		négligeable	DIN gobelet 4 mm
Teneur en COV maximale (CE) :			8 Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			7 Pds %	

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	5530 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** PROLAQ L US  
**Date d'exécution :** 26.05.2017  
**Date d'édition :** 16.05.2018

**Version (Révision) :** 1.0.1 (1.0.0)

---

Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1230 - 1620 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 28085-69-0 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 28348-53-0 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO, C10-RICH, ETHOXYLATED (6EO) ALKOHOLE, C9-C11-ISO, C10-REICH, ETHOXYLIERT (6 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1360 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 69011-36-5 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ISOTRIDECANOL, BRANCHED, ETHOXYLATED ; N°CAS : 69011-36-5 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 300 - 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( C10-ALCOHOLS, ETHOXYLATED (7 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 300 - 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ALCOHOLS, C9-11-ISO-,C10-RICH, ETHOXYLATED ( > 5 - < 15 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 300 - 2000 mg/kg  
**Toxicité dermique aiguë**  
Paramètre : DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2764 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 28348-53-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 69011-36-5 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( ALCOHOLS, C9-11-ISO-,C10-RICH, ETHOXYLATED (> 5 - < 15 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg

## Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 4178 mg/m<sup>3</sup>  
Temps d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE 403  
Paramètre : CL50 ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1000 ppm  
Temps d'exposition : 8 h  
Paramètre : CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 28348-53-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

## Effet irritant et caustique

### Irritation primaire de la peau

Paramètre : Irritation primaire de la peau ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Lapin  
Résultat : Aucun érythème (rougeur).  
Méthode : OCDE 404

### Irritation des yeux

Paramètre : Irritation des yeux ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Lapin  
Résultat : Irréversible.  
Méthode : OCDE 405

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### Cancerogénité

Paramètre : NOAEL(C) ( ALCOHOLS, C9-11-ISO-,C10-RICH, ETHOXYLATED (> 5 - < 15 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Voie d'exposition : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 250 mg/kg

## 11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## 11.3 Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

## 11.4 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

## Toxicité aquatique

### Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1300 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	460 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LC0 ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )
Espèce :	Daphnie
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	360 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 28085-69-0 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 28348-53-0 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/kg
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	10 - 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	DIN 38412 / partie 15
Paramètre :	CL50 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO, C10-RICH, ETHOXYLATED (6EO) ALKOHOLE, C9-C11-ISO, C10-REICH, ETHOXYLIERT (6 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	10 - 100 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	CL50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 69011-36-5 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Dose efficace :	1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( ISOTRIDECANOL, BRANCHED, ETHOXYLATED ; N°CAS : 69011-36-5 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Dose efficace :	1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( C10-ALCOHOLS, ETHOXYLATED (7 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	10 - 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	DIN 38412 / partie 15



**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Paramètre : CL50 ( ALCOHOLS, C9-11-ISO-,C10-RICH, ETHOXYLATED (> 5 - < 15 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)  
Dose efficace : > 1 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

Paramètre : EC50 ( ALCOHOLS, C9-11-ISO-,C10-RICH, ETHOXYLATED (> 5 - < 15 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : > 1 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 ( ALCOHOLS, C9-11-ISO-,C10-RICH, ETHOXYLATED (> 5 - < 15 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Dose efficace : > 1 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

**Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia**

Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 28085-69-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Daphnie  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 11

Paramètre : EC50 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO, C10-RICH, ETHOXYLATED (6EO) ALKOHOLE, C9-C11-ISO, C10-REICH, ETHOXYLIERT (6 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Daphnie  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 69011-36-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( ISOTRIDEKANOL, BRANCHED, ETHOXYLATED ; N°CAS : 69011-36-5 )  
Dose efficace : 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( C10-ALCOHOLS, ETHOXYLATED (7 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 11

Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

#### Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 51 mg/l  
Temps d'exposition : 21 d  
Méthode : OCDE 211  
Paramètre : NOEC ( C10-ALCOHOLS, ETHOXYLATED (7 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 1 mg/l  
Temps d'exposition : 21 d  
Méthode : OCDE 202

#### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 201  
Paramètre : EC50 ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 230 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 28348-53-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 28348-53-0 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 28085-69-0 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Algues  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 9  
Paramètre : EC50 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO, C10-RICH, ETHOXYLATED (6EO) ALKOHOLE, C9-C11-ISO, C10-REICH, ETHOXYLIERT (6 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Algues  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 69011-36-5 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( C10-ALCOHOLS, ETHOXYLATED (7 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 9

## Toxicité bactérielle

Paramètre : EC10 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 1995 mg/l  
Temps d'exposition : 30 min  
Paramètre : EC50 ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 658 mg/l  
Temps d'exposition : 16 h  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 28085-69-0 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 28348-53-0 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Paramètre : EC50 ( ALCOHOLS, C9-11-ISO-, C10-RICH, ETHOXYLATED ( > 5 - < 15 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 140 mg/l  
Paramètre : EC10 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 5000 mg/l  
Paramètre : EC10 ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO, C10-RICH, ETHOXYLATED (6EO) ALKOHOLE, C9-C11-ISO, C10-REICH, ETHOXYLIERT (6 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 48 mg/l  
Temps d'exposition : 17 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 8  
Paramètre : EC10 ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 69011-36-5 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 2500 mg/l  
Temps d'exposition : 17 h  
Paramètre : EC10 ( ISOTRIDEKANOL, BRANCHED, ETHOXYLATED ; N°CAS : 69011-36-5 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 10000 mg/l  
Temps d'exposition : 17 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 8  
Paramètre : EC10 ( C10-ALCOHOLS, ETHOXYLATED (7 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 48 mg/l  
Temps d'exposition : 17 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 8

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** PROLAQ L US  
**Date d'exécution :** 26.05.2017  
**Date d'édition :** 16.05.2018

**Version (Révision) :** 1.0.1 (1.0.0)

Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	90 - 100 %
Temps d'exposition :	14 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301E
Paramètre :	Biodégradation ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	90 - 100 %
Temps d'exposition :	8 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 302B
Paramètre :	Biodégradation ( ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6 )
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	95 - 97 %
Temps d'exposition :	21 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301A
Paramètre :	Biodégradation ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 28085-69-0 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Dose efficace :	99,8 %
Temps d'exposition :	28 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Biodégradation ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 28348-53-0 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Dose efficace :	99,8 %
Temps d'exposition :	28 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Biodégradation ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 69011-36-5 )
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	>= 90 %
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 303A
Paramètre :	Biodégradation ( ISOTRIDECANOL, BRANCHED, ETHOXYLATED ; N°CAS : 69011-36-5 )
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	>= 90 %
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301E
Paramètre :	Biodégradation ( ALCOHOLS, C9-11-ISO-,C10-RICH, ETHOXYLATED ( > 5 - < 15 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Dose efficace :	> 60 %
Temps d'exposition :	28 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ISOTRIDECANOL, BRANCHED, ETHOXYLATED ; N°CAS : 69011-36-5 )
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	> 60 %
Temps d'exposition :	28 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( C10-ALCOHOLS, ETHOXYLATED (7 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Dose efficace :	> 60 %
Temps d'exposition :	28 d
Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 69011-36-5 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Dose efficace :	> 60 %
Temps d'exposition :	28 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO-, C10 -RICH, ETHOXYLATED (5 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Dose efficace :	> 60 %
Temps d'exposition :	28 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ALCOHOLS, C9-C11-ISO, C10-RICH, ETHOXYLATED (6EO) ALKOHOLE, C9-C11-ISO, C10-REICH, ETHOXYLIERT (6 EO) ; N°CAS : 78330-20-8 )
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	> 60 %
Temps d'exposition :	28 d
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 21\* - Farb- oder Lackentfernerabfälle

Code des déchets conditionnement

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE)

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

5 - 15 % agents de surface anioniques

5 - 15 % agents de surface non ioniques

##### Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : PROLAQ L US  
Date d'exécution : 26.05.2017  
Date d'édition : 16.05.2018

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AOX : composés organiques halogénés adsorbables  
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)  
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

## 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.